



Lieu-dit « PIMALE »
17620 ECHILLAIS

Tel : 09.64.41.35.05
Portable : 06.51.82.15.72

Mairie d'Echillais
A l'attention de Monsieur GAILLOT
Rue de l'Eglise
17620 Echillais

A Echillais, le 12 juin 2014

Copie à :

TOUS LES MEMBRE DE L'ASSOCIATION - APCE - ADMR - CLES - ARTS VIVANTS - ESAB96 - EVEIL DANS L'ART - FOPAC - HARMONICA 17 - IKEBANE - LAGNIER Pascal - MYCOLOGIE - TREVEN Sonia - CLUB INFORMATIQUE - ACCA - AGILITY CLUB CANIN - BALADINS TRANSBORDEURS - CAILLAUD MAIRIE - CHICANES 17 - CLD 17 - CLUB DU TEMPS LIBRE - LES DENTELLIERES DE SAINTONGE - ECHILLAIS LOCOMOTiONECHILLAIS SOLIDARITE INTERNATIONALE - JUDO CLUB - LE PABIC Marie-Annick - LE MOULIN MOUSICAL - LE NID AUX CALINS - RENARD Yvon - VIVRE LIBRE - WARGNIEZ Franck - ROUSSEAU Etienne -

Objet : Réponse à votre courrier du 28 mai 2014

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 28 mai déposé dans ma panière à la mairie (je pensais ne même plus avoir droit à cet avantage), je suis complètement surprise par la teneur de vos propos.

En effet, d'une part, vous ne donnez pas une suite favorable à une demande que j'ai effectuée il y a plus de deux mois et dont je possède un contrat de prêt daté du 25 mars 2014 signé par vos soins et ceux de Monsieur SANNA, l'ancien Maire.

D'autre part, vous stipulez sur ce courrier « une manifestation ouverte aux internautes de la région » !!! Cela veut dire quoi ?

Je vous ai tenu informé du déroulement de la manifestation en vous précisant que c'était un concert d'inauguration afin de faire connaître l'association aux Echillaisiens et obtenir ainsi des adhésions locales pour nos ateliers musicaux.

Justement, en ce qui concerne les ateliers, vous m'avez alloué une salle peu appropriée à cette activité. En effet, le local est beaucoup trop petit et pas de placard disponible !

Après mure réflexion, je pense que vous ne désirez plus l'implantation de notre association sur le sol de votre commune, la raison que vous évoquez n'est pas justifiée. Aucune loi ne stipule qu'une association doit comporter uniquement des membres locaux.

Notre association compte à ce jour 23 adhérents dont 6 Echillaisiens, soit un quart des membres. Je pense que c'est une belle évolution pour notre association qui existe depuis seulement le 22 février 2014, soit trois mois.

.../...

Lors d'un rendez-vous, trois semaines avant les élections, vous m'avez reçue. Je vous ai présenté mon projet de création d'association et vous avez approuvé mon initiative avec enthousiasme !!!

Vous m'avez également promis le remboursement de la facture d'inscription au RNA par la Mairie, cela n'a pas été fait à ce jour !!!

Que s'est-il passé depuis !!! En ce qui me concerne, je n'en sais rien et vous ?

L'association a-t-elle créé des nuisances à la commune ?

Peut-être également que vous n'êtes pas amateur de Rock ou tout simplement de musique ?

Peut-être que je bouscule les habitudes de la commune en voulant l'animer avec passion d'une manière plus ambitieuse que celle pratiquée actuellement ?

Ou alors, peut-être, est-ce tout simplement un délit de faciès ?

Autant de questions qui restent sans réponses....

Heureusement, je sais rebondir monsieur le Maire. Je prépare actuellement l'inauguration de l'association qui se déroulera, comme prévu, le 26 juillet 2014 à Nancras. Une commune qui veut bien accepter cette manifestation. C'est quand même un comble d'inaugurer une association d'Echillais ailleurs que dans sa propre commune !!!

Je me permets de citer une phrase de votre programme aux élections que nous avons tous lu et retenu :

« Nous développerons et poursuivrons la promotion d'une vie culturelle par l'organisation de concerts, de spectacles et l'accueil d'artistes »

Apparemment notre concert ne vous satisfaisait pas, ni les artistes d'ailleurs...

Je pense avoir exprimé toute ma tristesse et un peu de ma colère sur tous les principaux points abordés dans ce courrier un peu long, je vous l'accorde, mais qui j'espère, retiendra toute votre attention.

La question qui se pose à cet instant précis est :

« Devons-nous changer de commune pour installer l'association dans une commune un peu plus ouverte que la vôtre à la promotion artistique ? »

Je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'assurance de mes respectueuses salutations.